



Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

SLOW

ID : 030-200034692-20220627-DEL143_2022-DE

Modification de la Ligne 150 de Gaujac

AVENANT N°8

Modification de la ligne 150 de Gaujac pour intégration en transport scolaire des élèves actuellement transportés par LIO



Entre

La communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Sise, 1717, route d'Avignon 30 200 Bagnols sur Cèze. En tant qu'autorité délégante.

Représentée par son Président Jean Christian REY

D'une part

Et

La société dédiée TRANS'GARD RHODANIEN Société par actions simplifiées, au capital de 30 000€, dont le siège social est situé au 309 avenue François Mitterrand 30 200 BAGNOLS-SUR-CEZE représenté par son Directeur David GARRES

En tant que concessionnaire de la convention d'affermage,

Ci-après désigné « le concessionnaire »

D'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :



Préambule :

Le présent avenant a pour objet la mise en place d'un véhicule sur la ligne 150 afin de récupérer les élèves qui à ce jour sont transportés par un véhicule LIO

En conséquence, il est arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 – Objet de l'avenant

Mise en place d'un véhicule supplémentaire sur la ligne 150 afin de pouvoir transporter les élèves de Gaujac vers les établissements scolaires de Bagnols-sur-Cèze. Ces élèves sont actuellement récupérés par un véhicule des services LIO.

ARTICLE 2 – Mise en œuvre d'un véhicule sur la ligne 150

Proposition de la mise en place de services scolaire supplémentaires au départ de GAUJAC :



Envoyé en préfecture le 12/07/2022
 Reçu en préfecture le 12/07/2022
 Affiché le 
 ID : 030-200034692-20220627-DEL143_2022-DE



150 – Bagnols-sur-Cèze – Connaux – Gaujac

		Transporteur	Faure	Faure	Faure	Faure	Faure	Faure	Faure	Faure	Faure	Faure	
		code itinéraire	150R.01	Rajout	150R.02	150R.03	150R.04	150R.04	150R.05	150R.06	150R.05	Rajout	Rajout
		code girouette	15051		15054	15052	15055	15055	15053	15056	15053		
		n° course	15051		15052	15053	15054	15055	15056	15057	15058		
		Scolaire	m	m	m	m	m	LMJV	LMJV	LMJV	LMJV	m	LMJV
BAGNOLS-SUR-CÈZE	Collège Bernard Ventadour		11:15	11:15	12:15	12:15	12:15	16:10	16:10	17:10	17:10	17:10	18:10
BAGNOLS-SUR-CÈZE	Route de Nîmes		11:20	11:19			12:20	16:14		17:14		17:14	18:14
BAGNOLS-SUR-CÈZE	Perret		11:22	11:21			12:22	16:16		17:16		17:16	18:16
TRESQUES	Les Boutes		11:24	11:23			12:24	16:18		17:18		17:18	18:18
LAUDUN-L'ARDOISE	Les 4 Chemins		11:25	11:26			12:26	16:20		17:21		17:21	18:21
CONNAUX	Mairie		11:28		12:30			16:26		17:25	17:23	18:23	
CONNAUX	Stade		11:30		12:30			16:29		17:26	17:24	18:24	
CONNAUX	Haut des Grands Pins		11:37		12:32			16:33		17:28			
CONNAUX	Bas des Grands Pins		11:40		12:34			16:35		17:30			
CONNAUX	Parking Ecole		11:42		12:37			16:37		17:33			
GAUJAC	La Cigalière			11:28			12:35	16:22		17:23		17:22	18:22
GAUJAC	Parking du Canet			11:29			12:38	16:23				17:23	18:23

Les LIO deviendront UGGO



150 – Gaujac – Connaux – Bagnols-sur-Cèze

		Transporteur	Faure	Faure	Faure	Faure	Faure	Faure
		code itinéraire	150A.01	Rajout	150A.02	150A.05	Rajout	150A.04
		code girouette	15001		15002	15003		15004
		n° course	15001		15002	15003		15004
		Scolaire	LMmJV	LMmJV	LMmJV	LMmJV	LMmJV	LMmJV
CONNAUX	Mairie							08:20
CONNAUX	Croisement RN86				07:20			08:24
CONNAUX	Haut des Grands Pins				07:22			08:25
CONNAUX	Bas des Grands Pins				07:25			08:26
CONNAUX	Parking Ecole				07:26	07:24		08:28
CONNAUX	Mairie					07:29		
GAUJAC	Parking du Canet		07:25				08:25	
GAUJAC	La Cigalière		07:27	07:27			08:27	
LAUDUN-L'ARDOISE	Les 4 Chemins				07:30			08:32
TRESQUES	Les Boutes				07:31	07:32		08:33
BAGNOLS-SUR-CÈZE	Perret				07:32	07:34		08:34
BAGNOLS-SUR-CÈZE	Route de Nîmes		07:35	07:35	07:33	07:36	08:35	08:35
BAGNOLS-SUR-CÈZE	Avenue Vigan Braquet		07:41	07:41	07:40	07:40	08:41	08:40
BAGNOLS-SUR-CÈZE	Caporal Gayte / Bosquet					07:41		
BAGNOLS-SUR-CÈZE	Avenue du Mail / Collège Gérard Philippe		07:43	07:43	07:44	07:43	08:43	08:42
BAGNOLS-SUR-CÈZE	Avenue de l'Europe		07:45	07:45	07:48	07:45	08:45	08:45

Les LIO deviendront UGGO



Unités d'œuvres des services supplémentaires en jaune dans le tableau des horaires :

Kms Annuels		Temps Annuel	
Kms Commerciaux	9326	Temps Commercial	180
Kms Haut le Pied	5667	Temps Haut le Pied	152
Kms Techniques	449,79	Temps Annexe	220
		Temps Prise et Fin de Service	87,5
		compensation 35*24h	200,5
Total Kilométrage Annuel	15442,79	Total du Temps Annuel	840

Le chiffrage pour le rajout des services sur la ligne 150 qui sont actuellement fait par les services LIO sera de : **66 067 € annuel**

Article 4 – Dispositions finales

En dehors des modifications énoncées au sein de l'article 1 du présent avenant, les autres dispositions de la convention initiale ainsi que celles des avenants de 1 à 7, restent applicables.

Fait à Bagnols-sur-Cèze en deux exemplaires originaux, le

Pour l'Agglomération du Gard rhodanien Monsieur Jean Christian REY En qualité de Président	Pour la société TRANS'GARD RHODANIEN Monsieur David GARRES En qualité de Directeur
--	--